



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019
APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24 (jusqu'à la délibération 2019-09-12-03) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Jérôme DUVERNOY, Isabelle BRUNEL, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Aurélie LOGEAIS, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET.

Présents : 25 (à partir de la délibération 2019-09-12-04) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Jérôme DUVERNOY, Isabelle BRUNEL, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Aurélie LOGEAIS, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET.

Absents représentés : 3 (jusqu'à la délibération 2019-09-12-03) :

Géraldine LARDENNOIS représentée par Marc TOURELLE
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI
Sylvie CHEDRAWI représentée par Christophe VAN DER WERF

Absents : 2 :

Gwenaëlle de CIBEINS, Erwan TOULLEC,

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

En conséquence de la démission de Nicolas CORDIER et de Véronique CLARKE de DROMANTIN, il est procédé à l'installation de deux nouveaux conseillers : Jérôme DUVERNOY et Isabelle BRUNEL.

2019-09-12-01 - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET)

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au Maire à sept.

2019-09-12-02 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT– EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification n°1 du budget annexe d'Assainissement, pour l'exercice 2019, tel que détaillée en annexe et arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	DM	CHAP	LIBELLE	BS
011	Charges à caractère général	- 6 900,00	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	6 900,00	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
13	Subventions d'investissement reçues	-	13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	14 326,00	1068	Affectation résultat	-
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	-
040	Opération d'ordre	-	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opé 201 - Travaux divers sur réseau	- 14 326,00	024	Cessions	-
	RAR 2018	-	021	Virement à la section de fonctt	-

2019-09-12-03 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification n°2 du budget communal, pour l'exercice 2019, tel que détaillée en annexe et arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	-	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	7 277 555,65	040	Opération d'ordre	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
			16	Emprunts et dettes assimilées	-
			024	Cessions	7 277 555,65
			021	Virement de la section de fonctt	-
		7 277 555,65			7 277 555,65
		7 277 555,65			7 277 555,65

2019-09-12-04 - BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION PREALABLE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (4 contre : C. DOTTARELLI, D. VIANDIER, C. VAN DER WERF, S. CHEDRAWI)

1°) AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour le montant et l'affectation suivants :

INVESTISSEMENT			
DEPENSE			
CHAP	LIBELLE	Crédits Ouverts en 2019 (BP+BS+RC+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
	Opération 101 - Batiments	885 686,11	100 000,00
	Opération 103 - Informatique	109 517,20	20 000,00
	Opération 105 - Voirie	869 158,25	150 000,00
	Opération 114 - Pôle Petite Enfance	3 829 653,20	100 000,00
	Opération 117 - Place de la Quintinie	936 000,00	230 000,00
	Opération 801 - Vaucheron	4 159 982,17	500 000,00
	Total	10 789 996,93	1 100 000,00

2°) PRECISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2020.

3°) PRECISE que cette autorisation, qui ne concerne que des dépenses nouvelles de 2020, ne fait pas obstacle au mandatement par l'ordonnateur, sur la base d'un état des restes à réaliser, des dépenses engagées sur 2019 mais non mandatées en fin d'année.

2019-09-12-05 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** la clôture du budget annexe de l'assainissement de la ville de Noisy-le-Roi au 31 décembre 2019 ;
- 2) **APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, des restes à payer, de la trésorerie et des résultats du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la Ville ;
- 3) **INDIQUE** que le comptable public assignataire de la commune adressera à la Ville :
 - a. au terme de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 en janvier 2020,
 - b. à l'issue de la prise en compte des écritures d'intégration, un compte de gestion 2020 dit « de dissolution ».
- 4) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la suppression du budget annexe de l'assainissement aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal de la ville de Noisy le Roi.
- 5) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au transfert de la compétence assainissement à la CAVGP et notamment les avenants de transfert des contrats d'emprunt, de transfert des marchés, de transfert de tout autre contrat (DSP, conventions...) ainsi que les ordres de service.

2019-09-12-06 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (4 contre : C. DOTTARELLI, D. VIANDIER, C. VAN DER WERF, S. CHEDRAWI ; 1 abstention : E. BROQUET)

ADOpte le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2020.

2019-09-12-07 - AVENANT FINANCIER 2019 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2019 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2018 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2019.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2019-09-12-08 - AVENANT FINANCIER 2019 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE EN PLACE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2019 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2018 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2019.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2019-09-12-09 - CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LES RISQUES « SANTE » ANNEES 2020-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1°) **DECIDE** d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour toute souscription au contrat référencé par le CIG pour le risque santé.
- 2°) **DECIDE** que le niveau de participation par agent sera fixé à 1 € brut mensuel.
- 3°) **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation moyennant une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200€ pour une collectivité de 50 à 149 agents.
- 3°) **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'adhésion aux conventions de participation et tout acte en découlant

2019-09-12-10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1°) **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :
 - CREATION des emplois suivants :
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (55%)
 - Educateur Principal des APS de 1^{ère} classe à temps complet
 - SUPPRESSION des emplois suivants :
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (70%)
 - Educateur Principal des APS de 2^{ème} classe à temps complet
- 3°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

2019-09-12-11 - RECENSEMENT COMMUNAL 2020 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **DECIDE** la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de : 16 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période du 15 janvier au 16 février 2020
- 2) **DIT** que les agents recenseurs percevront :
 - une rémunération calculée sur la base de 3 € brut par feuille de logement recensé (papier et dématérialisé)
 - un forfait de 45 € brut pour les frais de transport et téléphone
 - un forfait de 30 € brut pour chaque séance de formation (2 séances d'une demi-journée)
 - un forfait de 60 € brut pour le relevé des adresses
 - ainsi que, le cas échéant, une prime de fin de mission fixée à 10% maximum de la rémunération de base.
- 5) **DIT** que l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire sera fixée suivant les dispositions de l'arrêté du 16 février 2004 (assiette forfaitaire égale à 15% du plafond de la sécurité sociale).
- 7) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020, chapitre 012

2019-09-12-12 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **DECIDE** d'instaurer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les conditions détaillées ci-après.
- 2) **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

2019-09-12-13 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'OUTILS D'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE POUR LE RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de malles pédagogiques une mallette WISC V pour les élèves en élémentaires et de 3 malles WIPSI IV pour les élèves en maternelle. Le montant de l'achat, estimé à 6719,94€ sera partagé entre les 7 communes de la circonscription, membres du groupement, proportionnellement aux nombres d'élèves accueillis dans chaque commune.
- 2) **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Marly-Le-Roi comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- 3) **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document y afférent.
- 4) **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de fonctionnement 2020.

2019-09-12-14 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAFY**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'allocations Familiales pour les structures Petite Enfance.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de financement avec la CAF des Yvelines.
- 3) **DIT** que ces conventions sont conclues pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

2019-09-12-15 - ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **APPROUVE** les engagements du réseau francophone des Villes Amies des Aînés.
- 2) **AUTORISE** le Maire à adhérer au réseau francophone des Villes Amies des Aînés et à signer tout acte se rapportant à cette adhésion.
- 3) **DESIGNE** Patrick KOEBERLE comme représentant de la ville au sein de l'association.
- 4) **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle fixée selon un barème qui tient compte du nombre d'habitants, soit 290 € pour l'année 2020.
- 5) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2020.

2019-09-12-16 - ADOPTION DE LA CHARTE VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- 1) **APPROUVE** la charte d'engagement Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.
- 2) **ADOpte** la charte d'engagement Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la charte et tout document y afférent.

4) **PRECISE** qu'il sera rendu compte chaque année de l'avancement des engagements pris par la ville dans le plan d'action.

2019-09-12-17 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION TCBN – CHALLENGE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **ATTRIBUE** la somme de 2 000 € dans le cadre de la provision « Challenge 2019 » à l'association Tennis Club Bailly-Noisy (TCBN), sise Stade du SIBANO, Avenue des Moulineaux, 78590 NOISY-LE-ROI ;
- 2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574, fonction 40 du budget 2019.

2019-09-12-18 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RU DE GALLY RAPPORT D'ACTIVITE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally.

A NOISY-LE-ROI, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs aux documents budgétaires sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au service de la direction générale.